

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 6-7

Vereinsnachrichten: Nouveau chef pour le projet "DDPS XXI"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

terrain, obtenue par l'utilisation de la couleur et d'un mode d'éclairage crépusculaire. La représentation des diverses formations, tant amies qu'ennemies, donne à ces documents la qualité de «cartes renseignées».

Une telle publication montre l'évolution de la cartographie. Elle ne fut tout d'abord qu'une stricte description des secteurs connus et des itinéraires empruntés par les commerçants et les militaires. A partir du XVII^e siècle, elle offre une précision et une efficacité qui lui permettent de devenir un instrument de connaissance, de prévision et de planification des actions

humaines. Pourtant, la cartographie est autant une science exacte qu'un art d'expression. Elle permet de nuancer et de compléter l'objectivité des mesures topographiques en y introduisant des notions subjectives.

L'*Atlas Souvarov* représente un apport marquant dans l'évolution de cette science; il occupe une place privilégiée dans la lignée des grandes réalisations cartographiques. A la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, il bénéficie des apports des publications qui l'ont précédé et, surtout, il ouvre la voie à la réalisation, au XIX^e siècle, de documents cartographiques tou-

jours plus complets, plus exacts et plus soignés.

Cependant, cette publication va bien au-delà de simples cartes. Elle apporte un aspect original et complet sur cette tranche d'histoire qu'est la traversée des Alpes par l'armée du général Souvarov. Avec l'apport du journal de combat et de la transcription de tous les textes accompagnant les cartes, nous disposons d'une relation extrêmement complète et précise des actions de l'époque.

A. T.

Nouveau chef pour le projet « DDPS XXI »

Au début avril, le chef du DDPS a nommé un nouveau chef pour le projet « DDPS XXI ». Il s'agit du divisionnaire Max Riner, jusqu'à présent sous-chef d'état-major du Groupe de doctrine et de l'instruction opérative de l'Etat-major général. Il remplace dans cette activité à temps complet Urs Rusterholz qui le secondera dorénavant dans ses fonctions. Le projet « DDPS XXI » vise à la réorganisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, en adaptant ses structures à l'évolution des conditions de base.

Pour assurer l'intérim dans les activités du Groupe de doctrine et de l'instruction opérative, le chef de l'Etat-major général a procédé à une restructuration. L'unité administrative « Doctrine » est subordonnée au sous-chef d'état-major du Groupe de la planification, et l'unité administrative « Instruction opérative », au sous-chef d'état-major du Groupe des opérations.